

Le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Ce territoire de la Narbonnaise d'une superficie de 80 000 ha, représente l'un des sites naturels préservés en bordure de la Méditerranée.

La diversité de ces paysages et la richesse de ces milieux lui ont permis d'obtenir le classement de parc naturel régional pour une durée de cinq ans (journal officiel numéro 292 du 18/12/2003).

Le parc en chiffres

* **20 communes** sont concernées :

Armissan, Bages, Bizanet, Boutenac, Caves, Feuilla, Fitou, Fleury d'Aude, Lapalme, Leucate, Montsérét, Narbonne, Peyriac de Mer, Port la Nouvelle, Portel des Corbières, Roquefort des Corbières, Saint André de Roquelongue, Sigean, Villesèque des Corbières et Vinassan.

* **7 communes associées** :

Coustouge, Marcorignan, Montredon des Corbières, Moussan, Saint Marcel d'Aude, Saint Nazaire d'Aude et Sallèles d'Aude.



Un territoire riche et contrasté :

- * 30 km du littoral méditerranéen,
- * 8000 ha de zones humides,
- * 300 ha de plage et dunes,
- * 20 000 ha de mer Méditerranée,
- * 740 ha de salins,
- * 24 000 ha de garrigues,
- * 6500 ha de forêts,
- * 15 000 ha de vignes.

Des espaces naturels de qualité :

- * 30 % du territoire proposé pour le réseau Natura 2000,
- * 8920 ha de sites classés (Clape, Fontfroide, Gouffre de l'oeil doux, etc.),
- * 4635 ha de sites inscrits (plateau de Leucate, île de Sainte-Lucie, etc.),
- * 2200 ha acquis par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres,
- * 50 types de milieux naturels remarquables,
- * 2000 espèces de végétaux supérieurs présentes (sur les 4700 en France dont 6 espèces d'intérêt international),
- * 300 espèces d'oiseaux présentes recensées (sur 514 en Europe).

Les missions du Parc Naturel Régional :

- * Sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel culturel et les paysages :
Par la mise en place d'une gestion exemplaire de l'espace, des sites naturels et des paysages en valorisant la culture et l'histoire locale, pour l'utiliser comme outil de développement économique.
- * Agir pour un développement durable :
Par la contribution à un rééquilibrage durable du territoire entre littoral et arrière-pays, en conduisant une politique environnementale avec les partenaires du parc.
- * Oeuvrer pour l'émergence d'action, d'expérimentation et de recherche d'images de qualité du territoire :
Par le développement des métiers et de l'emploi liés au patrimoine et à l'environnement, sensibiliser les publics à la promotion d'une image de qualité.

Le Parc Naturel Régional et la Chasse :

Le parc est avant tout au service du territoire et de ses acteurs. Il s'appuie sur les nombreuses activités agricoles, artisanales traditionnelles et culturelles locales.

La chasse en fait partie d'autant plus qu'elle est particulièrement intégrée dans la gestion des ressources naturelles et l'aménagement du territoire.

Elle mérite la place qui lui revient dans le respect de son activité et de son implication dans la gestion concertée des écosystèmes (faune sauvage et habitat).

Le monde de la chasse est attentif et vigilant. Il souhaite mettre en oeuvre une politique de partenariat avec le P.N.R. de façon à accompagner la chasse aux évolutions sociales, environnementales, culturelles et humaines et la conforter dans son statut de gestionnaire de la faune sauvage et de ses habitats dans le cadre de la gestion des ressources renouvelables.

Il est toutefois dommageable qu'à ce jour, persiste encore une certaine frilosité dans les partenariats.

Commentaire :

L'intérêt patrimonial de ce Parc est indéniable mais il faut rappeler qu'un P.N.R. n'est pas un Parc National pour lequel il existe des réglementations particulières sur la chasse, la pêche et l'accès.

Par ailleurs, ce n'est pas une réserve naturelle qui réglemente les espaces et prend des mesures de protection des richesses naturelles (évitons les sanctuaires). Laissons au Parc sa vocation à travers sa charte, qui induit une protection à valeur contractuelle.

